

LEGISLATION – ACTUALITE SOCIALE

Les retombées de l'amiante – *Le Concours Médical ; 5 Mai 2004 ; n°17 ; p.973-974*

La Cour de Cassation reconnaît que l'employeur est tenu « à une obligation de sécurité de résultat » et que le manquement à cette obligation constitue une faute inexcusable, lorsque l'employeur avait ou aurait du avoir conscience du danger auquel était exposé un salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver ; du coup, la victime peut prétendre à la réparation intégrale de tous ses préjudices. Ce principe est applicable aux pathologies de l'amiante (FIVA) mais peu de commentateurs ont insisté sur le fait qu'il pourrait être applicable à d'autres domaines d'activité, dès lors qu'une maladie professionnelle est reconnue...

Par ailleurs le Conseil d'Etat a reconnu la responsabilité de l'Etat dans la contamination par l'amiante, pour être intervenu avec retard, malgré les connaissances scientifiques disponibles. L'ANDEVA (Ass Nale Défense Victimes de l'Amiante) conteste les calculs pour l'indemnisation et les montants octroyés.

Entre mésothéliome et plaque pleurale – *Le Concours Médical ; 5 Mai 2004 ; n°17 ; p.975*

Le principe en matière de réparation intégrale est de mieux indemniser les pathologies graves que celles qui sont bénignes

La Dictature du diplôme - *Liaisons sociales magazine ; Mars 2004 ; n° 50 ; p. 16 à 27*

En dépit des beaux discours sur les compétences, le diplôme reste toujours le pion à l'expérience et dicte sa loi sur l'embauche, le salaire et l'évolution de carrière. La promotion interne est de plus en plus rare, la validation des acquis professionnels un vrai parcours du combattant, et les profils des dirigeants issus des mêmes grandes écoles restent standardisés.

Quand le torchon brûle entre employées de maison et particuliers – *Liaisons sociales magazine ; Mars 2004 ; n° 50 ; p.34 à 36*

Dopés par les avantages fiscaux, les emplois familiaux explosent (femmes de ménage, garde d'enfants ou de personnes âgées) et les litiges également.

Le chèque emploi-service ne dispense pas les particuliers de leurs obligations d'employeurs, en particulier lors des ruptures de contrat de travail.

On brade le social chez les champions du « low cost » - *Liaisons sociales magazine ; Mars 2004 ; n° 50 ; p.52 à 54*

« Le toujours moins cher » pour le consommateur a un prix pour le salarié.

Effectif réduit au strict minimum, salaires au plancher, promotions inexistantes sont la règle.

Guide succinct pour traverser le labyrinthe de l'indemnisation des pathologies

professionnelles – *La Revue des Maladies Respiratoires ; Février 2004 ; vol. 21 ; n°1 ; p.25 à 29*

Reconnaissance de la MP, calcul de l'indemnisation, le cas particulier de l'amiante, la FIVA

RISQUES PROFESSIONNELS

Herpès récidivant chez le personnel soignant – *Le Concours Médical* ; 5 Mai 2004 ; n°17 ; p.949

En l'absence d'EPI, le contact de lésions récidivantes d'herpès cutané ou labial peut être considéré comme contaminant potentiellement pour un nouveau-né, mais le port de gants ou de masques adaptés et renouvelés régulièrement peut permettre de ne pas poser d'inaptitude ; si l'asepsie n'était pas rigoureuse, il pourrait être décidé une inaptitude temporaire.

Toxicité de l'aluminium – *Le Concours Médical* ; 5 Mai 2004 ; n°17 ; p.949

Chez les polisseurs de pièces alu et chez les soudeurs, quelques cas d'aluminose pulmonaire ont été décrits (fibrose). Aucun effet CMR n'a été décrit.

Soudure étain-plomb : quels risques ? – *Le Concours Médical* ; 5 Mai 2004 ; n°17 ; p.949

Les températures utilisées (200°) sont inférieures à la température de fusion du plomb (327°). Dans les études il n'y a pas de différences entre plombémies, ALA ou PPZ des soudeurs en électronique et d'une population témoin. Cependant, il faut dans un premier temps appliquer l'Arrêté du 15 Septembre 1988 (dosages atmosphériques et biologiques) ; si ces dosages sont satisfaisants, il n'est pas nécessaire de les répéter. Dans ce contexte, l'éviction des femmes enceintes n'est pas impérative.

Une toux persistante chez un saxophoniste – *La Revue des Maladies Respiratoires* ; Février 2004 ; vol. 21 ; n°1 ; p.157 à 160

La toux est provoquée par une trachéobronchomégalie ; l'origine de cette affection est toujours discutée ; au regard du barotraumatisme reconnu sur les voies aériennes par la pratique d'un instrument à vent, un lien de causalité entre cette pathologie et la pratique d'un instrument à vent est évoquée.

Exposition professionnelle aux UV – *Le Concours Médical* ; 31 Mars 2004 ; n°11-12 ; p.636

Pour des UV de 365 nm, il y a exposition des opérateurs aux UVA. Les longueurs d'ondes inférieures à 320 nm sont absorbées par la cornée ; celles entre 320 et 400 nm le sont par le cristallin ; l'atteinte de la rétine dépend des capacités de filtrage des structures pré-rétiniennes. Les précautions à prendre sont : délimiter la zone de travail, peintures absorbantes pour les locaux, port de lunettes, masque, vêtement approprié, crème de protection, hotte de protection.

Surveillance du personnel d'hémodialyse – *Le Concours Médical* ; 31 Mars 2004 ; n°11-12 ; p.636

Vaccins DTP, HB ; IDR ; éventuellement dosage des AC anti-VHC ; protocole de prise en charge des soignants après accidents exposant au sang

TMS en entreprise – *Le Concours Médical* ; 28 Avril 2004 ; n°16 ; p. 886

Une étude récente a étudié une cohorte de sujets jeunes et prenant un premier emploi ; il apparaît 3 facteurs de risque : les mouvements répétés de flexion du poignet, une activité physique du membre supérieur en élévation et un travail monotone. La prise en charge passe par l'analyse du syndrome clinique, la correction des mouvements, éventuellement une prise en charge sociale et psychologique.

Le harcèlement moral au travail– *Le Concours Médical ; 12 Mai 2004 ; n°18; p.1025-1028*
La notion de harcèlement moral au travail a été médiatisée en 1998 à l'occasion de la sortie de l'ouvrage de M.F. Hirigoyen . La loi de Janvier 2002 signale le harcèlement dans le Code Pénal et l'introduit dans le Code du Travail . La clinique de la personne harcelée est pourtant loin d'être affirmée...

Neutropénie chez un peintre– *Le Concours Médical ; 19 Mai 2004 ; n°19; p.1068*

Le benzène a disparu des peintures depuis les années 80 ; les éthers monométhyliques et monoéthyliques de l'éthylène glycol et leurs acétates ne sont plus utilisés depuis plusieurs années . Une cause toxique professionnelle est donc peu vraisemblable . Il faut donc rechercher une autre cause : collagénose , infection virale chronique , hypersplénisme , médicaments , origine ethnique (Antilles)

PREVENTION

Grossesse et condition de travail des employées de rayon dans la distribution non alimentaire– *Le Concours Médical ; 19 Mai 2004 ; n°19 ; p. 1068*

Les risques professionnels (port de charges , postures , déplacements importants) justifient l'application de l'art. L122-25-1 ; si une mutation ou un aménagement du poste de travail ne sont pas possibles , il y a suspension du contrat de travail avec garantie de rémunération : allocation journalière de la SS et complément à la charge de l'employeur .

Organisations du travail et nouveaux risques pour la santé– *Le Concours Médical ; 14 Avril 2004 ; n°14 ; p. 791*

Un avis du Conseil économique et social met l'accent sur une situation paradoxale en entreprise : les études font état d'un sentiment de dégradation des conditions de travail , alors que la durée du travail a diminué . Les causes évoquées sont la généralisation des flux tendus , la sous-traitance...Il faut « faire du dialogue social l'instrument de prévention des atteintes à la santé dans le travail » : instauration d'un « droit à surseoir » qui pourrait être attribué au Comité d'Entreprise ?

MEDECINE

Observatoire National de la Lombalgie Aigüe : Résultats de la première enquête – *La Revue du Praticien ; Mars 2003 ; numéro spécial*

Entre autre, description des facteurs de risque professionnels biomécaniques et psychosociaux

Les cancers d'origine professionnelle – *Ligue Nationale contre le Cancer ; 2004*

Comment les repérer , les déclarer , les reconnaître , les faire indemniser ...

<http://www.ligue-cancer.net>

SANTE PUBLIQUE

Cas groupés de fièvre typhoïde liés à un établissement de restauration à Paris – *Le*

Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire ; 18 Mai 2004 ; n°21 ; p.85-86

Un salarié chargé de la préparation des salades , porteur sain de salmonelle , a contaminé 7 personnes clientes du même restaurant . Le restaurant a été fermé environ 2 mois pour désinfection des locaux et formation du personnel à la maîtrise du risque de contamination des aliments ; l'employé a repris son travail à l'issue du traitement curatif et de la négativité des coprocultures .

Virus de l'hépatite B , vaccination– *Le Concours Médical ; 28 Avril 2004 ; n°16 ; p. 911*

Protocoles vaccinaux

Mortalité due aux maladies et accidents du travail– *Libération ; 27 Avril 2004*

L'Organisation Internationale du Travail indique que les AT et MP causent chaque année 2,2 millions de décès dans le monde (350 000 dus aux AT et le reste du aux MP , avec 400 000 morts liées à l'exposition aux produits chimiques) . Les dépenses liées à ces AT MP dépassent 4% du PNB mondial .